

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 12 (1891)
Heft: 9

Artikel: Bulletin mensuel : (7 septembre 1891)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-134193>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN MENSUEL (7 septembre 1891¹).

Après de longues et minutieuses délibérations, le **Conseil supérieur des colonies** s'est prononcé pour l'institution de sociétés analogues aux grandes compagnies africaines, anglaises et allemandes.

Grâce aux pouvoirs presque souverains dont celles-ci sont investies, elles ont été le principal et le plus actif élément de développement des établissements fondés dans les vastes espaces à peine découverts du continent africain et des autres territoires ouverts depuis peu à la colonisation. Or, jusqu'ici rien de pareil n'existait en France, et les explorateurs ou les sociétés industrielles et commerciales qui tentaient une entreprise dans ces pays lointains, demeuraient impuissants par la sujétion que leur imposait l'administration civile ou militaire. Il n'en sera plus ainsi à l'avenir. Le conseil supérieur des colonies vient d'arrêter les principaux linéaments des chartes qui seront désormais octroyées aux Compagnies françaises. Il s'en faut qu'il ait été jusqu'à leur concéder tous les pouvoirs dont jouissent les grandes Sociétés anglaises. Les futures Sociétés françaises n'auront pas la plénitude des droits qui sont reconnus à la British South African Company, par exemple, dont le rôle a été si considérable dans les récents incidents entre le Portugal et la Grande-Bretagne. Les Sociétés de colonisation françaises jouiront de pouvoirs beaucoup plus restreints et seront assujetties à un contrôle plus strict. Elles payeront leurs privilèges, ce que n'ont pas à faire les Compagnies anglaises, par des sacrifices de leurs libertés. Leurs directeurs et leurs agents généraux devront être agréés par l'État. L'État dressera, sur la proposition des Compagnies, le budget annuel de leurs dépenses d'administration, de police et de justice. L'État désignera et rétribuera un fonctionnaire placé en qualité de commissaire de la République auprès des Compagnies pour contrôler leurs actes. C'est, en un mot, sous la tutelle de l'État qu'elles agiront. Le *Journal des Débats* fait remarquer qu'un contrôle ainsi constitué est plein de dangers et qu'on eût pu se montrer plus large, d'autant que le contrôle est fait pour engager la responsabilité du gouvernement. Sous ce rapport, l'An-

¹ Les matières comprises dans nos *Bulletins mensuels* et dans les *Nouvelles complémentaires* y sont classées suivant un ordre géographique constant, partant de l'Algérie, puis allant à l'Est, longeant ensuite la côte orientale du continent et revenant par la côte occidentale. — Voir la carte à la 4^{me} page de la couverture.

gleterre s'est bien gardée de gêner l'initiative des Compagnies qu'elle reconnaît et à qui elle cède provisoirement des droits souverains. Elle les surveille de loin, n'intervient pas dans leur gestion, les laisse agir à leur guise et se réserve toujours de les approuver ou de les désavouer selon les cas. A part cela, les Sociétés françaises munies d'une charte de colonisation jouiront de privilèges assez semblables à ceux des Compagnies anglaises ou allemandes. Elles posséderont les droits qu'on appelle droits de souveraineté, c'est-à-dire qu'elles pourront organiser l'administration rudimentaire de toute agglomération de colons qui viendrait à se former sur leurs territoires ; leurs agents pourront être investis des fonctions d'officiers d'état civil et d'officiers de police judiciaire ; il leur sera loisible d'édicter des règlements de police soumis à l'agrément du gouvernement, de constituer, afin d'assurer la sécurité intérieure du territoire, une force de police européenne ou indigène dont l'organisation devra obtenir la ratification gouvernementale ; d'ouvrir des négociations et de conclure des traités avec les chefs indigènes et les Compagnies étrangères, sous la réserve de l'approbation de l'État ; de percevoir des droits d'entrée, de transit et de sortie, dont l'État fixerait l'assiette et le tarif. Ces privilèges ne sont pas assurément bien étendus et ils se trouvent soumis à bien des restrictions. Mais ils constituent un progrès considérable dont il y a lieu de féliciter le conseil supérieur des colonies.

Le P. Charmetan, missionnaire qui a habité l'Afrique centrale pendant vingt ans, a exposé à un reporter de l'*Autorité* ses vues sur la **voie de pénétration** la plus facile **pour parvenir au lac Tchad**. Il estime que pour atteindre ce lac à travers le Sahara, il faut un puissant appareil militaire ; il faut proclamer hautement le but pacifique de l'expédition, en même temps que la menace d'une répression énergique en cas d'attaque ; il faut une promesse formelle d'employer des caravanes de Touaregs pour le transport des échanges ; enfin, le respect des coutumes et de l'indépendance des Touaregs. Leur évolution en faveur de la France est à ce prix. L'amitié des Touaregs et des Chaamba serait alors suffisante pour contrebalancer les menées des fanatiques Senoussi. Cependant, comme on ne saurait prendre trop de précautions, il ne faudrait pas négliger de demander aux Chaamba des otages que l'on garderait à Alger jusqu'au succès de la tentative de pénétration, tentative qui pourrait s'opérer de la façon suivante : tandis qu'une expédition partirait du nord, on préviendrait M. Dybowski, l'invitant à s'avancer vers le Baghirmi. Les deux expéditions parvien-

draient certainement à opérer leur jonction, et, après avoir énergiquement puni les meurtriers de Crampel, elles feraient route vers le Congo.

Le *Times* a publié, sur l'**expédition russe** conduite en **Abyssinie** par M. Mashkoff, des renseignements fournis à ce journal par un de ses correspondants du Caire. Nous leur empruntons ce qui suit :

Préparée dans le plus grand mystère par le département de la guerre russe, cette expédition compte six personnes, dont le lieutenant Mashkoff et un Monténégrin, nommé Zlatytschanin. Mashkoff et Zlatytschanin quittèrent la Russie dans le plus grand secret à l'époque même où l'expédition Atchinoff, désavouée par le gouvernement russe, venait de rentrer en Europe. Ils parvinrent en Abyssinie et y furent reçus par le roi avec la plus grande cordialité. Ménélik se plaignit amèrement de la mauvaise foi des Italiens, les chargea d'une lettre pour son frère, le « négous de Moscovie, » dont il réclamait l'assistance, et se déclara heureux de savoir que les Russes étaient aussi orthodoxes que l'Abouna lui-même. Mashkoff et son compagnon montraient le plus grand respect pour les prêtres abyssins, assistaient à leurs offices, et déclaraient que leur religion et celle des Abyssins étaient sœurs. Dès son retour en Russie, pendant l'hiver de 1889-90, Mashkoff adressa au ministre de la guerre Vannofsky un volumineux rapport sur la condition politique, économique et sociale de l'Abyssinie, et, dans un document confidentiel, accusa les Italiens d'avoir soudoyé les Danakils pour l'assassiner. Les Danakils, tribu très surnoise et féroce, n'ont nul besoin d'être soudoyés pour attaquer et assassiner les étrangers ; c'est un peu une habitude chez eux. Mashkoff fut reçu à Saint-Pétersbourg de la façon la plus flatteuse par l'empereur et ses ministres, et, dit le *Times*, chose absolument inouïe en Russie pour un simple lieutenant de la ligne, il reçut l'ordre de Saint-Vladimir avec les épées. On mit un an à discuter et à préparer les voies et moyens de l'expédition qui partit, dans le plus grand secret, le 15 avril dernier. On résolut de donner à celle-ci un prétexte scientifique. Le personnel fut composé de Mashkoff, de son frère, de Zlatytschanin, d'un moine, jadis médecin, et d'un sacristain, qui est chargé de servir le moine dans les cérémonies religieuses. Un chasseur émérite, M. Vsevoloshsky, fils du gouverneur de Tamboff, les rejoindra plus tard. M. de Giers, ministre des affaires étrangères, réclama du gouvernement français tout l'appui des autorités d'Obock pour M. Mashkoff et ses compagnons, et cette assistance, affirme le *Times*, leur fut accordée sans réserve. Le gouvernement italien, malgré le

secret gardé, fut informé de ce qui se passait et ordonna à son ambassadeur en Russie de réclamer des explications. M. de Giers déclara que le négous était libre de recevoir qui il voulait, que l'Abyssinie étant un royaume reconnu comme indépendant par la Russie, l'expédition Mashkoff, quel qu'en pût être le but, ne violait en rien les traités existants, mais que le gouvernement russe voulait bien, amicalement, faire connaître au gouvernement italien que l'expédition avait pour but primordial un intérêt scientifique. — Le *Times* affirme que les autorités d'Obock ont activement coopéré au succès de l'expédition. Elles ont envoyé à Saint-Pétersbourg plans et cartes, ont fait connaître à la Russie les routes à suivre, les meilleures étapes à parcourir et l'état d'esprit des diverses tribus à l'égard des Italiens. Le gouverneur d'Obock fit parvenir à Ménélik une lettre du lieutenant Mashkoff annonçant sa prochaine arrivée et le négous envoya un de ses amis personnels, nommé Ilios, chargé de saluer le lieutenant et de l'escorter, lui et ses compagnons, jusqu'en Abyssinie. D'accord avec le gouvernement français, c'est la voie d'Obock qui a été choisie pour l'envoi des lettres et de l'argent nécessaire à l'expédition. Des agents français s'étaient, du reste, déjà entendus avec le négous au cours des missions confidentielles qui avaient été reçues par ce dernier.

Le correspondant du *Times* ne paraît pas douter du succès final du lieutenant Mashkoff. Le plus puissant levier pour la réussite de son plan est le sentiment religieux dont, grâce à la conformité des deux religions orthodoxe et abyssine, le lieutenant Mashkoff, en homme habile, saura employer l'influence au service de la cause qu'il a entreprise. Une communication adressée aux journaux français annonce que l'expédition Mashkoff a été reçue avec grand honneur à Djibouti par M. Deloncle, faisant fonctions de gouverneur à Obock, lequel lui a donné l'hospitalité dans le palais du gouvernement et l'a fait transporter par un vaisseau de guerre français. Deux prêtres russes et un copte abyssin, chargés de provoquer la réunion de l'Église abyssine à l'Église russe, ne s'étant pas soumis à Mashkoff, celui-ci les a renvoyés en Europe, puis, laissant en arrière ses autres compagnons, il s'est rendu seul dans le Harrar.

Dans une séance plénière des sections coloniales de la province rhénane et de la Westphalie, tenue à Dusseldorf, a été décidée la création d'un comité auxiliaire en faveur de la **fondation du Dr Carl Peters**. M. Krupp, d'Essen, conseiller colonial, a donné une somme de 10,000 marcs et un canon destiné au nouveau vapeur à construire. Un petit

corps de soldats, armés de fusils à répétition Mauser, partira en même temps que le vapeur pour l'Afrique ; ils auront pour devoir de combattre la traite des noirs sur le lac **Victoria-Nyanza**, d'explorer le lac, et de faire une route conduisant de la côte à ce lac. Une personne capable prendra la direction de la construction de bateaux au bord du lac même. Le bois nécessaire à la construction se trouverait à la côte nord-ouest du lac.

Une expédition allemande s'organise à Berlin en vue d'une **étude scientifique du Victoria-Nyanza**. L'immense étendue de cette nappe d'eau douce, reconnue la plus vaste qui soit au monde depuis le dernier voyage de Stanley, n'a pas permis aux Européens qui l'ont visitée d'en étudier la navigabilité, la formation des côtes, les profondeurs, etc.; tandis que les uns lui donnent des fonds très considérables, d'autres estiment que les pentes y déclinent insensiblement ; tous s'accordent à dire que les tempêtes qui sont fréquentes en font presque une haute mer que seuls les navires construits en vue de l'océan peuvent traverser. C'est pour acquérir une certitude quelconque à cet égard avant que le major de Wissmann y arrive avec son vapeur, que s'organise l'expédition susmentionnée. Elle sera dirigée par M. Émile Hochstetter, ingénieur et premier lieutenant de la cavalerie de landwehr, qui s'est préparé à sa mission par des études de plusieurs mois à l'observatoire maritime de Hambourg.

La commission de la loterie anti-esclavagiste réunie à Coblenz a décidé de consacrer une somme de 875000 fr. à la construction de **vapeurs sur le Victoria Nyanza**, et une autre de 125000 fr. à des travaux de ports et de canalisation des fleuves. D'autre part la Compagnie allemande de l'Afrique orientale a soumis au gouvernement impérial un projet de construction d'un **chemin de fer, de Tanga** sur l'océan Indien, à **Korogoué** sur le Pangani dans la direction du Kilimandjaro. M. de Caprivi ayant donné son approbation à ce projet, la Compagnie a immédiatement pris les mesures nécessaires pour mener à bien son entreprise. Une société de chemins de fer pour l'Est africain allemand (ligne de l'Ou-Sambara) a été constituée au capital provisoire de 2,500,000 fr. immédiatement souscrit.

La *Deutsche Kolonial Zeitung* vient de publier des informations extraites de lettres particulières d'**Émin-Pacha**, d'après lesquelles l'ancien gouverneur de l'Égypte équatoriale se trouvait le 10 mars sur le Rouvouvou émissaire du lac Akeniarou. Le Rouvouvou se jette lui-même dans le Kaghera. C'est à Stanley qu'est due la connaissance de ce lac ;

en 1876, explorant le Kaghera, il apprit des indigènes qu'il existait en amont un lac de trois journées de tour. Il lui donna le nom d'Alexandra, mais toutes ses tentatives pour l'atteindre demeurèrent infructueuses, les natifs s'y étant absolument opposés. Dès lors aucun voyageur ne l'avait visité, ou n'en avait parlé. La *Vossische Zeitung* a annoncé que Émin-pacha y était arrivé et qu'après deux jours de repos il avait poursuivi sa marche vers le Tanganyika. Les renseignements que l'explorateur nous fournira, combleront une des lacunes de la carte d'Afrique et aideront à déterminer dans cette région la ligne de partage des eaux entre les bassins du Nil et du Congo. La santé des officiers et sous-officiers européens était bonne, en revanche les Soudanais avaient souffert de la malaria à laquelle plusieurs avaient succombé. L'itinéraire d'Émin a dû le conduire par Mkési au Tanganyika, d'où une lettre du 2 avril, datée de Kiaï, près de la côte orientale du lac, a été adressée à M. Kurt Ehlert à Zanzibar. Il espérait atteindre le lac lui-même à la fin d'avril. A la demande de M. Ehlert, il donne des renseignements sur les ressources du pays des lacs qui n'ont pas jusqu'ici pu être exploitées. « L'ivoire, » écrit-il, « est naturellement l'élément principal, quoique depuis plusieurs années on puisse remarquer une diminution notable de cette matière première; mais l'équilibre se rétablira à mesure que la recherche de l'ivoire s'étendra à des territoires nouveaux. Dans les pays montagneux à l'Ouest du lac Victoria, dans le Rouanda; le Karagoué, par exemple, au sud des monts Mfoumbiro, et dans les monts Tonwé, les éléphants sont extrêmement nombreux; dans quelques endroits ces pachydermes sont véritablement un fléau. En outre, il y a des produits que l'on ne peut pas encore apprécier, en première ligne, les dents et la peau des hippopotames et les cornes des rhinocéros; ces animaux sont innombrables dans les lacs et dans toutes les rivières, comme le Malagarazi, le Kaghera, etc.; il en est de même pour l'emploi et l'exploitation des peaux, dont on n'a pas la moindre idée ici comme dans la province de l'Équateur. Outre les lions, les léopards, et d'autres espèces félines, il y a un nombre infini de bêtes fauves plus petites dont les peaux peuvent être utilisées; celles de grandes antilopes, de buffles, servent à faire des outres, des sandales, des ceintures. On pourra exploiter celles de la loutre qui abonde dans les lacs et les rivières; ces peaux égalent en souplesse celles de castor. Les plumes des oiseaux de toutes sortes peuvent aussi devenir un objet de commerce: tous les jardins zoologiques et les collections pourront en être pourvus. Dans les plaines sablonneuses des steppes du Wembaré,

de l'Ou-Sambiro, de l'Ou-Soui, de l'Ou-Joungou se trouve en quantité l'autruche, qui, dans certains endroits se rencontre à l'état domestique. Les plumes sont très belles, et ne le cèdent point pour la finesse et la beauté à celles du Kordofan. Les essais de culture des céréales ont réussi, à l'exception de l'orge à laquelle le climat ne convient pas. Il y a une multitude de plantes oléagineuses. Dans l'Ou-Sambiro, Emin a trouvé en abondance la canne à sucre, du caoutchouc, des arbres résineux odoriférants, des tamarins et des noix de muscade. En fait de métaux, il n'a rencontré que du fer. Cette lettre rend invraisemblable l'affirmation de Tipo-Tipo, télégraphiée de Zanzibar le 29 juillet, d'après laquelle Emin, après avoir donné à entendre qu'il allait à Oudjidji, aurait renvoyé tous ses soldats allemands pour se rendre à Ankori afin d'essayer de retrouver l'ivoire laissé dans sa province lorsqu'il fut forcé de l'abandonner aux mahdistes.

Nous ne disons rien des Nouvelles de la dernière heure du Supplément du 23 août du *Mouvement géographique* de M. A.-J. Wauters, annonçant l'arrivée d'Emin à Wadelaï, composées uniquement pour montrer aux lecteurs de ce journal que sa rédaction est capable de publier des nouvelles à sensation sur des événements imaginaires. Nous ne croyons pas, pour notre part du moins, que l'autorité du journal ait rien à gagner à cette démonstration de son habileté d'invention.

La procure des Missions d'Afrique a reçu de Mgr. Hirth, vicaire apostolique du **Victoria Nyanza**, une lettre datée du 12 février dernier, de **Boukoba**, station fondée par Emin-pacha dans le pays des Ba-Ziba. Mgr. Hirth était à la tête d'une caravane de religieux qui se rendaient dans l'Ou-Ganda; au point de vue sanitaire, tous étaient dans un état satisfaisant. Mais, en traversant le lac pour arriver à Boukoba, un coup de vent dispersa la flottille de pirogues qui portait la caravane; une barque chavira, trois autres disparurent. Mgr. Hirth resta quatre jours à Boukoba sans voir reparaître les barques dispersées par la tempête. Malheureusement les missionnaires protestants et catholiques que la persécution avait rapprochés, sont de nouveau divisés; les indigènes des deux confessions en viennent même quelquefois aux mains et se livrent entre eux de véritables combats. Les missionnaires protestants ne s'abstiennent pas de s'établir là où les catholiques ont déjà des stations; dans l'Ou-Soga et le Bouddou, par exemple, où les Missions d'Afrique ont déjà des établissements, arrivent de la côte des missionnaires de la Church Missionary Society, qui y sont envoyés par l'évêque anglican, M. Tucker. Au mois de mars dernier, les Missions d'Afrique ont fondé

un nouveau poste dans l'Ou-Shirombo, provicariat apostolique de l'Ou-Nyanyembé. Les Allemands qui ont traversé ce pays l'année dernière y ont laissé un souvenir redoutable ; la famine y règne presque à l'état chronique, à la suite des guerres que les tribus se livraient continuellement avant l'intervention armée des Allemands. Ces dissensions ayant pris fin, et les Wangoni, véritable peuple de brigands qui désolaient cette région, ayant été soumis, on peut espérer que l'œuvre missionnaire pourra s'y poursuivre paisiblement.

Dans un discours que M. Chamberlain a prononcé lors de la réception faite par le maire de Birmingham aux deux **envoyés de Goungounyane**, il a reconnu que le gouvernement britannique ne pouvait pas offrir sa protection au pays de Goungounyane qui est sous le **protectorat du Portugal**. Il a seulement exprimé l'espoir que, dans leurs rapports avec leur puissant vassal, les Portugais se montreraient généreux, de manière à ce que Goungounyane pût réaliser le désir de son cœur de rester en bons termes avec les blancs. Dans la rivalité des puissances au sujet des territoires africains, a-t-il ajouté, nous nous sommes attribué les territoires qui ont le plus d'importance et de valeur. Nous avons l'or, l'argent, les diamants. Nous avons en Égypte le pays qui produit le plus beau coton du monde ; nous avons l'huile de palme, le caoutchouc, l'ivoire. Si les extensions précédentes ont été souvent le résultat de grandes injustices, de l'oppression et de la corruption, celles-ci ne sont point nécessaires à la propagation de l'influence de la civilisation européenne. On peut espérer qu'à l'avenir les fautes antérieures seront évitées, que les indigènes ne seront pas lésés par l'arrivée des blancs dans leurs territoires, que ces derniers ne s'attribueront que les districts que les natifs ne peuvent exploiter eux-mêmes, et n'y apporteront que les bienfaits de la civilisation.

S'il faut en croire le *Truth*, Lo-Bengula a remis une procuration en forme à M. Renny-Tailyour pour poursuivre l'annulation de la soi-disant concession que les envoyés de M. Cecil Rhodes disent leur avoir été accordée, et sur laquelle l'heureux spéculateur des mines de diamants, aujourd'hui premier ministre de la Colonie du Cap et principal administrateur de la South African Company, a basé son plan d'empire sud-africain. Nos lecteurs se rappellent le rôle joué par la susdite Compagnie dans le récent conflit avec le Portugal au sujet du Manicaland, et le soin avec lequel les troupes d'invasion ont évité de passer dans le voisinage du kraal de Lo-Bengula pour atteindre l'extrémité nord orientale du Ma-Shonaland et le pays de Manica. Quoi qu'il en soit,

d'après le *Truth*, le souverain du **Ma-Tebeleland** ne paraît point disposé à abdiquer sa souveraineté entre les mains des agents britanniques ; il pourrait même faire beaucoup de mal aux Anglais qui se sont fixés dans le Ma-Shonaland en leur coupant les convois. M. Cecil Rhodes sent le danger qui menace son rêve d'empire sud-africain, et, en qualité de premier ministre du Cap, il a fait arrêter M. Renny Tailyour, comme coupable de léser les intérêts de la South African Company.

D'après le *Blue Book*, Africa, n° 2 (1890), où se trouve (p.16) la dépêche du Haut Commissaire pour l'Afrique australe transmettant au Foreign Office la convention signée par Lo-Bengula, en présence de M. J. S. Moffat, commissaire adjoint, le 11 février 1888, le chef du pays des Ma-Tébélé et ses dépendances s'est engagé à s'abstenir de faire aucun traité avec un État étranger pour vendre, aliéner ou céder, permettre aucune vente, aliénation ou cession de tout ou partie des pays sous sa souveraineté, ou pour tout autre sujet, sans la connaissance et la sanction préalable du Haut-Commissaire de S. M pour l'Afrique australe. Il n'y a là rien qui ressemble à un abandon de ses droits de souveraineté ni à une acceptation d'un protectorat quelconque ; au contraire, tout nous paraît indiquer la résolution d'un chef qui se sent souverain et veut le demeurer. Dans les dépêches, ultérieures il n'est jamais question que de la concession d'exploitations minières, origine de la South African Company, et nullement de protectorat.

La découverte des ruines de **Zimbabwe**, dans le **Ma-Shonaland**, actuellement explorées par M. Bent, est propre à jeter un jour inattendu sur le passé de l'Afrique australe. De nombreux indices semblent témoigner, au dire des explorateurs, que l'on est en présence d'une œuvre phénicienne. Un enclos de 260 pieds de diamètre, tout rempli d'emblèmes phalliques, paraît avoir constitué un temple dédié à la divinité qui incarnait, à un certain moment du développement de la civilisation, les puissances mâles, actives, fécondantes de la nature. Les murs ont parfois seize pieds d'épaisseur et quarante de hauteur. Une large et haute tour, hermétiquement close, n'a pu être encore forcée. On a trouvé quantité de murs, d'escaliers taillés dans le roc, d'arches, de cavernes maçonnées de main d'homme. Les indigènes ont découvert un autel phallique couvert de sculptures d'oiseaux, avec une frise représentant une scène de chasse où un homme, tenant un chien en laisse, lance des javelots sur quatre quaggas, pendant que deux éléphants sont à l'arrière-plan. Des poteries bleues et vertes, d'origine apparemment persane, et une lame de cuivre revêtue d'une feuille d'or ont été égale-

ment trouvées. Par malheur il n'y a jusqu'ici aucun document épigraphique.

Le dernier recensement de la population de la **Colonie du Cap** présenté au Parlement a donné comme résultat une somme de 1,525,000 habitants, dont 376,812 sont des blancs, moins du quart de la masse totale; 847,542 sont des indigènes africains, et 301,388 appartiennent à d'autres races de couleur parmi lesquelles sont aussi comptés les Hot-tentots, quoique à proprement parler ils dussent être comptés parmi les tribus indigènes. La race purement blanche devrait présenter un chiffre encore plus faible, beaucoup de métis s'étant annoncés comme blancs.

La population totale de l'Afrique australe est évaluée :

Pour les possessions britanniques :

		Européens ou blancs	Non Européens
1. Colonie du Cap	1,525,000	377,000	1,148,000
2. Natal	550,000	50,000	500,000
3. Ba-Soutoland	269,000	500	269,500
4. Be-Chuanaland britann.	12,000	5,000	7,000

États libres :

5. République Sud-Africaine	519,128	119,128	400,000
6. État libre de l'Orange	206,600	77,000	129,600

Le *Journal de Bruxelles* a annoncé que le gouvernement de l'État du Congo voulant favoriser le commerce sur son territoire, a, par décret en date du 4 août, aboli, à partir du 1^{er} janvier prochain, la taxe de licence sur le débit des boissons alcooliques établie en juillet 1890. En créant cette taxe, le gouvernement avait principalement en vue de restreindre les abus résultant de la vente des alcools aux indigènes. Mais le but poursuivi n'a pu être atteint par suite du défaut d'entente internationale, les alcools se vendant moins cher sur la rive gauche du **Bas-Congo**, où la taxe n'existait pas. Il se produisait donc un simple déplacement de commerce, sans que la quantité d'alcool vendue ait diminué. L'introduction des alcools au delà de la rivière Inkissi demeure absolument interdite, et l'importation de l'alcool reste sévèrement prohibée dans tout le Haut-Congo et même au Stanley-Pool. L'abolition de la taxe de licence dans la région du Bas-Congo nous paraît une chose grave au moment où l'Europe se préoccupe des moyens de restreindre les maux causés aux indigènes par les spiritueux étrangers.

L'*Indépendance belge* a publié les nouvelles suivantes que lui a communiquées l'agence Havas-Reuter : Les indigènes des environs des

Stanley-Falls, les Bakoumous, se livraient depuis quelque temps à un redoublement de cannibalisme. Tous les jours des guerres, assassinats, etc. Aussi, le résident des Falls, M. Tobbak, avait décidé qu'au premier meurtre qui serait connu (car les indigènes cachent soigneusement leurs crimes), il sévirait conformément aux lois.

Vers la mi-mars, deux Bakoumous qui avaient, sans motif sérieux, tué huit femmes et enfants, furent saisis par la police des Falls. Le 26 mars fut tenu un conseil de guerre, présidé par M. Tobbak, ayant comme assesseurs M. Keyaerts, agent de la factorerie belge, et Ali-ben-Mohamed, vali intérimaire. Le conseil, jugeant qu'il n'y avait pas de circonstances atténuantes, condamna les deux coupables à la peine de mort. Le 27, à 8 heures du matin, les condamnés ont été pendus. La mort a été presque instantanée. Toute la population, sans armes, assistait à l'exécution. Cet exemple a eu un effet fort salutaire. Les indigènes en aval du Lomami, soulevés par leurs sorciers, prétendaient avoir trouvé un fétiche qui devait les rendre invincibles. Tout fusil déchargé sur eux devait éclater et tuer le tireur : toute lance jetée se casserait en morceaux, tuant le propriétaire. Ce fétiche, trouvé dans les villages soulevés, consistait en un grand piquet fiché en terre près du fleuve et blanchi à la chaux ; une rigole courait du poteau au fleuve ; celle-ci devait recevoir le sang des prisonniers sans nombre que les sauvages allaient faire. Ils avaient fermé le fleuve au moyen de plusieurs centaines de pirogues arabes. Ils tuaient et mangeaient tous les imprudents qui essayaient de franchir la ligne. Quarante à cinquante victimes avaient ainsi servi de repas à ces sauvages. Le chef du poste d'Issanguï, à l'embouchure du Lomami, l'Arabe Abiba-ben-Saïd, neveu de Tipo-Tipo, écrivit alors à son chef, le résident des Falls, pour lui demander des secours. Celui-ci accourut à son aide, amenant 50 soldats arabes et dix de ses hommes. Il trouva au poste M. Demeuse, qui avait dû rebrousser chemin, malgré l'escorte de 40 fusils arabes. Le résident, M. Tobbak, fit en vain des efforts pour amener les rebelles à venir palabrer. Il reçut comme réponse que s'il n'attaquait pas dès le lever du jour, eux, les indigènes, viendraient lui ouvrir le ventre pour examiner ce qu'il renfermait. A cette réponse, le résident n'hésita plus. La route du fleuve devait être ouverte. Il prit des mesures de combat, et grâce à son énergie et aux bonnes dispositions arrêtées pour la lutte, celle-ci, commencée à 5 $\frac{1}{4}$ heures du matin, était terminée à 8 heures du soir. M. Tobbak était maître des villages révoltés. L'ennemi avait laissé sur le carreau un grand nombre de morts. On peut dire que c'est grâce à la

rapidité de l'arrivée du résident, à sa promptitude à organiser la défense, que de graves catastrophes ont pu être évitées. Les indigènes paraissent regretter leurs attentats et surtout leur croyance au fétiche. On peut dire de celui-là qu'il n'a pas tenu parole, car du côté des soldats arabes il y avait deux blessés seulement. M. Demeuse s'est également distingué par son attitude calme et énergique. Un observateur aurait pu constater l'immense supériorité au combat des 10 soldats de l'État sur les 250 mercenaires arabes ; ces derniers mêmes en ont convenu et admirent les braves petits troupiers de l'État. Quantité d'Arabes viennent de partout, même d'Oudjiaji, demander au résident des Falls, dont la grande réputation s'étend jusqu'au delà du Tanganyika, la permission de s'installer aux Falls dans quelques mois. Ils promettent respect à l'ordre et aux lois de l'État indépendant et s'engagent à commencer de grandes plantations. M. Tobbak a acquis dans ces parages lointains une grande popularité parmi la gent arabe qui lui obéit ponctuellement ; les actes de cruauté ont cessé et les Arabes commencent à voir que leurs razzias au loin doivent prendre fin et que la période de culture va commencer. La civilisation prend ainsi de plus en plus racine, même dans les contrées les plus éloignées de l'État. Le drapeau étoilé flotte partout et est respecté par toute la population. Le wali Raschid, qui faisait une tournée vers le Sud, a été rappelé aux Falls par le résident. Sefu, le fils de Tipo-Tipo, est attendu aux Falls avec un grand nombre d'Arabes, dans cinq ou six mois.

M. le missionnaire Allegret, qui a parcouru pendant deux ans le **Congo français**, depuis le Gabon jusqu'au confluent de la Sangha dans le Congo, a communiqué les résultats de ses observations au Comité de l'Afrique française qui les a publiés dans son *Bulletin*. Nous lui empruntons ce qui suit :

Le Congo français est une contrée ouverte, toute prête à subir l'influence de la civilisation et à commencer son développement. En effet, il n'y a pas eu là, comme en Algérie par exemple, une période de luttes violentes entre les indigènes et les troupes françaises, période pendant laquelle il est impossible aux missionnaires et aux commerçants de s'établir dans le pays, et qui laisse après elle des haines et des défiances, difficiles et longues à dissiper. Les circonstances sont d'ailleurs favorables ; la diversité des races qui peuplent le pays rend, de leur part, tout effort collectif très difficile ; chaque tribu, avec ses intérêts particuliers, cherche à rester en bons termes avec l'Européen. Si la contrée est ouverte, si les populations sont favorablement disposées, il

n'y a pas encore de route praticable pour pénétrer rapidement dans l'intérieur. On sait ce qu'est l'Ogôoué; il est impossible au commerce de se hasarder dans ses rapides. Quant à la route de Loango à Brazzaville, en l'état actuel, elle n'est bonne que pour des porteurs, c'est-à-dire que l'ivoire seul peut supporter les frais de transport, et qu'un très grand développement du commerce est impossible, car le nombre des porteurs n'est pas illimité. Peut-être parviendra-t-on à améliorer cette route, peut-être aussi pourra-t-on tirer parti du Kouilou-Niari, au moins pour les gros transports; peut-être enfin sera-t-il plus pratique de se servir du chemin de fer de l'État indépendant dès qu'il sera achevé. Quant au climat, il est certainement moins mauvais qu'on ne le dit généralement, surtout dans le haut fleuve. Avec des conditions de vie plus faciles, une hygiène sévère, peu de travail manuel et en ne prolongeant pas trop les séjours, on peut vivre au Congo français. On a la fièvre, les fièvres bilieuses hématuriques sont même assez fréquentes; mais on n'a pas le risque de la fièvre jaune comme au Sénégal, et la plupart des maladies auxquelles nous sommes exposés en Europe, typhoïde, pneumonie, etc., y sont à peu près inconnues. Le commerce peut prendre au Congo un essor splendide. Ce ne sont pas les produits qui manquent encore : caoutchouc, ivoire, cuivre, etc., mais il faudrait deux choses : des voies de communication et de grands capitaux.

Nous annonçons, à la dernière heure, dans notre précédent numéro, le retour à Ouessou, près de Brazzaville, de la **mission Fourneau**, envoyée par M. de Brazza sur la Sangha supérieure et dans la direction du lac Tchad. Voici, sur la cause de ce retour, quelques détails apportés à Lisbonne par le courrier de la côte occidentale d'Afrique. La mission, qui était envoyée pour appuyer à l'Ouest et parallèlement celle de Crampel, avait atteint le 7^{me} degré, à une latitude d'environ 225 kilom. plus septentrionale que le coude de l'Oubangi, et était entrée en contact avec des musulmans qui l'avaient assez bien reçue. Elle revenait en arrière, rapportant de nombreux traités, lorsqu'une nuit elle fut attaquée traîtreusement par des indigènes dont rien ne décelait la présence. Il s'en fallut de peu que la mission ne fût complètement anéantie : le chef, M. Fourneau, fut blessé, peu grièvement, d'une flèche au-dessus de l'œil gauche. L'un de ses seconds, M. Thirié, qui était souffrant, fut tué sous sa tente de deux coups de lance. L'autre, M. Blum, reçut un coup de lance au côté, blessure peu dangereuse. Cerné dans les huttes d'un village, au milieu de la nuit, le personnel de la mission recevait, presque sans pouvoir répondre, les coups d'ennemis invisibles. En peu

d'instants, 14 Loangos, 1 Pahouin et 1 Sénégalais étaient tués. Une trentaine d'autres indigènes de l'escorte étaient blessés. M. Fourneau et M. Blum, quoique blessés, organisèrent avec beaucoup de peine la retraite, abandonnant toutes les charges. Avant de reculer, ils infligèrent même une sévère leçon aux assaillants. Malheureusement, le défaut de munitions les obligea à s'éloigner. L'attaque des indigènes visait surtout les marchandises de la mission, dont la vue excitait leurs convoitises. Au matin, M. Fourneau ne voulant abandonner ni ses blessés, ni les morts, ni même les marchandises, fit préparer un immense bûcher, et y plaça les morts et la plus grande partie des caisses. Il ne se retira qu'après avoir constaté qu'il ne laissait aux indigènes que des ossements carbonisés et des cendres. Trois jours après, la mission était de retour à Ouesso.

Le *Mouvement géographique* a publié la lettre suivante de M. van Gèle, relative aux travaux de l'explorateur le long de l'**Oubanghi** et de ses tributaires supérieurs. « Ayant reconnu l'impossibilité de gagner le poste de Djabbir en suivant l'Ouellé, même en pirogue (il paraît cependant qu'il existe aux basses eaux une passe dans la chute de Monounga), je me décidai à suivre l'itinéraire du courrier envoyé par Bangasso vers Djabbir. Après avoir remis le commandement à M. Le Marinel, je me rendis à la résidence de Bangasso et lui exposai mon désir de rejoindre le blanc établi chez Djabbir. Toujours large, Bangasso m'offrit les porteurs, guides et interprètes nécessaires. Je remontai la rive droite du Kengo-Bomou pendant deux heures; là, je passai le fleuve, et jusqu'à l'Ouellé, la direction suivie fut S.-S.-E. Je traversai successivement le Goungou et le Mbili et, après vingt-quatre heures de marche, j'atteignis une agglomération Bassongo établie dans les îles et sur les deux rives de l'Ouellé. Là, sans la moindre difficulté, j'obtins des pirogues avec leurs payeurs, puis je remontai l'Ouellé et, après vingt heures de navigation, je fis enfin ma jonction avec le poste de Djabbir-Bandja, le 3 décembre 1890. J'avais quitté Yakoma le 14 novembre. MM. Mils et Dejaiffe me firent le plus charmant accueil. Le territoire compris entre le Mbomou et le Mbili est un pays de collines herbeuses, parsemé de nombreux bouquets de bois. La route est coupée par de multiples ruisseaux. Entre le Mbili et l'Ouellé existe la forêt signalée par Junker, mais actuellement on y rencontre de nombreux villages. Pendant tout mon voyage, je n'ai pas dû faire une seule fois usage de la tente. L'accueil a été partout très affable; vivres en abondance. La race est bandja. Toute cette population est venue se réfugier dans les forêts,

fuyant devant les bandes de Raffaï, véritable fléau pour cette contrée. Tous demandent protection au blanc. La route (c'est plutôt une trace) est très difficile à suivre; sans les guides que j'obtins de village en village, il eût été impossible de ne pas se perdre. Ce peuple n'a pas de relations avec le peuple Gembélé, établi un peu plus à l'ouest sur l'Ouellé. La forêt et les grandes difficultés qu'offre le fleuve ont aidé puissamment à éviter aux Gembelés, et par suite aux peuples établis plus en aval, le contact des Soudanais connus sous le nom de Kabous (d'Ali-Kobo, probablement). Ces faits expliquent également que je n'aie pu obtenir, à la chute de Monounga (22°55' longitude), lors de mon premier voyage en juillet 1890, *aucun* renseignement sur la rivière en amont, ni sur l'existence du poste de Djabbir. Le peuple Gembélé fut unanime à se déclarer ignorant, par crainte d'indiquer au blanc de Djabbir (qu'il prenaient pour un Kabou ou Turc) un chemin conduisant chez eux. La situation a changé aujourd'hui; il savent que nous ne sommes pas des Kabous, mais des « Belziques, » ainsi qu'ils nous désignent, et que nous les défendons contre les Matambas-Tambas, qu'ils prennent aussi pour des Kabous. J'ai envoyé, par la rivière, une lettre à M. De Rechter; la réponse m'est bien parvenue. Nous compléterons ultérieurement cette voie par une route traversant la forêt; alors, les stations de Yakoma et de Djabbir seront à cinq journées l'une de l'autre. Ainsi que je l'ai écrit déjà, depuis les Bassangos (village de Ngouassa établi à 6 milles environ en aval d'Ali-Kobo) jusqu'à Djabbir, la navigation prit vingt heures. La première moitié est incontestablement mauvaise; chutes et rapides au-dessus desquels il faut hisser les pirogues. Je longeai la grande île Moutemou; on me désigna les emplacements des anciennes zéribas d'Ali-Kobo; celui plus récent de Raffaï. Les Bassangos m'apprirent que, par le fleuve, aux eaux basses, on pouvait atteindre, de Ngouassa, en un jour, la résidence de Bagoyo (ne pas confondre avec Bangasso). De Djabbir à Yakoma, on pourrait donc effectuer la descente en trois jours. C'est la voie que je suivrai pour rejoindre mon expédition à Yakoma. A Djabbir, le fleuve se rétrécit considérablement jusqu'à n'avoir plus que 225 mètres de largeur. La station est établie sur la rive droite; elle est très coquette, très bien défendue et confortable. C'est une des plus belles stations que je connaisse; elle fait honneur à son chef, M. le lieutenant Mils, qui l'a édifée en un temps relativement court. Les résultats obtenus par cet officier, au point de vue politique, sont aussi considérables. Djabbir est un noir indigène bandja, très intelligent, un civilisé, ainsi qu'il le déclare lui-même; il a été

employé à Khartoum. La soumission et la fidélité de ce chef au gouvernement de l'État du Congo est un fait des plus importants.

La direction de la **Royal Niger Compagny** a cru devoir dégager sa responsabilité dans la question du désastre de l'expédition Crampel, en écrivant au *Times*, par la plume de M. Georges Taubman Goldie, qu'elle n'avait aucun intérêt à l'échec de cette entreprise. « Le royaume de Bornou, » dit M. Goldie, « est clairement compris dans la sphère d'influence de la Compagnie par l'accord anglo-français du mois d'août 1890. La Compagnie a cinq cent mille milles carrés de l'Afrique tropicale à mettre en valeur, et n'a aucune envie d'entrer en conflit avec le mahdisme et le senoussisme entre le lac Tchad et le Nil. Je regretterais vivement de voir mon pays s'engager dans une entreprise aussi dispendieuse que peu profitable. La Compagnie du Niger est en communication constante avec les pays du lac Tchad, avec lesquels elle fait un commerce considérable. L'année dernière, une de ses expéditions a visité Kouka, la capitale du Bornou, sur le lac Tchad, et les chefs européens de l'expédition semblent n'avoir pas fait plus de cas de ce voyage que n'en fait en cette saison de vacances un propriétaire anglais qui va en excursion à Eastbourne ou à Trouville. »

Les Proceedings de la Société royale de géographie de Londres renferment un compte rendu de l'expédition du **Bénoué** et du Kebbi faite par le major Macdonald, haut commissaire britannique pour le district des Rivières d'huile. Il a remonté le Bénoué jusqu'un peu au-delà de Gouroua, en amont du Kebbi, affluent venant du nord-est. A partir de ce point, le Bénoué fait un brusque coude vers le sud, vers les montagnes de Babn Jidda, où il prend sa source. Les bords de cette rivière, bien cultivés, sont particulièrement populeux, dans les contrées où les mahométans n'ont pas exercé leurs razzias et où les indigènes ont pu leur tenir tête. Le Bénoué est navigable sur un espace de 1200 kilomètres. Le major a fait d'intéressantes découvertes géographiques. Il a remonté le Kebbi jusqu'à quelques milles de sa source. Barth croyait que celui-ci venait du marais de Toubouri. Cette opinion était généralement admise jusqu'ici, mais le major Macdonald vient de démontrer que le Kebbi n'appartient pas au bassin du Tchad et qu'il n'y a aucune communication entre le bassin de ce lac et celui du Niger. C'est le mercredi 21 août que le major a pénétré dans le Kebbi. A cet endroit, la rivière a 225 mètres de large et 3 mètres de profondeur ; le Bénoué a une largeur de 550 mètres. Le Kebbi parcourt un pays fort bien cultivé, et peuplé, jusqu'à Pamou, de tribus mahométanes. A partir de ce point, ce sont les peuplades

païennes qui dominant. Par 9° 44' de latitude nord et 13° 59' de longitude, le Kebbi forme le lac Nabarat, d'une certaine étendue, sur lequel sont situées diverses localités fort peuplées et une véritable ville appelée Bifara. A partir de ce lac, la rivière n'a plus que 0^m,70 de profondeur et 6 mètres de largeur. A 2 kilomètres de Kakou, village important situé à la pointe sud-est du lac Nabarat, par où le Kebbi entre dans ce dernier, il n'est même plus navigable aux hautes eaux. Pendant la saison sèche, un homme peut facilement le traverser : il n'a plus que quelques pieds de large. M. Macdonald croit que sa source prend son origine à 5 kilomètres de cet endroit et à 50 kilomètres de Dawa, localité située près du marais de Toubouri et point extrême atteint par Vogel en 1854. Les indigènes confirment cette opinion. En tout cas, il est avéré, suivant le haut commissaire de la Reine, qu'il n'existe aucune communication entre la rivière et le Toubouri. Le point extrême atteint par le major serait situé à quelques kilomètres de la ligne de faite qui partage le bassin du lac Tchad et celui du Niger.

Au retour de son voyage d'exploration à la **Côte d'Or**, M. le lieutenant Armand a adressé au sous-secrétaire d'État une note sur les établissements français de cette colonie. Nous en extrayons ce qui suit : L'insalubrité de ce pays a été fort exagérée. Sa mauvaise réputation a été fondée sur les nombreux décès du premier établissement ; mais à ce moment on fit de grands travaux de terrassement et de construction à Grand-Bassam et à Dabou ; ce fut une cause de fièvres. Ensuite, les agents des factoreries sont souvent fort loin d'observer l'hygiène convenable à ces pays. Il est certain qu'en n'ayant pas de grandes privations à supporter, en se garant du soleil et surtout en ne prenant pas d'alcool et en évitant tout excès, on peut échapper longtemps à la fièvre ou au moins à des accès dangereux. La dysenterie n'est qu'accidentelle. Les produits en huile, acajou, caoutchouc, poudre d'or, sont déjà nombreux : les statistiques officielles peuvent en témoigner, et le rendement des douanes, bien qu'elles fonctionnent depuis peu de temps et que les postes soient en petit nombre, est déjà considérable. Cependant qu'y a-t-il d'exploité jusqu'à présent ? Seulement le bord de deux lagunes et les rives de l'Akba, et là les indigènes agissent sans guide et sans conseils. On n'a essayé des plantations de café que sur la lagune d'Assinie, où elles réussissent parfaitement. Il n'y a pas de pénétration vers l'intérieur ; on n'a pas de communication avec le Baoulé, ce qui ouvrirait les routes pour marcher vers la boucle du Niger. Les efforts doivent tendre à entrer en relation avec les gens de la brousse, à traverser leur forêt et à se créer une voie d'accès vers le Baoulé.

NOUVELLES COMPLÉMENTAIRES

Le Congrès des Sociétés françaises de géographie réuni à Rochefort au commencement d'août s'est déclaré partisan d'une action prompte et énergique dans le Sud oranais, dans la direction du Touat, avec le prolongement jusqu'au Touat de la ligne d'Oran à Aïn-Seffra. Indépendamment de cette ligne du sud-ouest, le Congrès a estimé qu'il est urgent de construire, dans la direction du sud-est, un trans-saharien se dirigeant vers le lac Tchad par la vallée d'Igharghar. A défaut de la construction de ce chemin de fer par l'État, le Congrès a jugé que pour l'exécution de ces lignes il conviendrait de constituer le plus tôt possible des Compagnies pourvues de privilèges spéciaux, privilèges qui seraient déterminés conformément aux indications du conseil supérieur des colonies.

Sur la proposition de M. Napoléon Ney, président de la Société de géographie commerciale de Paris, le Congrès international des Sciences géographiques réuni à Berne a émis le vœu suivant : « Dans l'intérêt du commerce de toutes les nations, il est désirable que les territoires de l'Afrique septentrionale soient reliés aux régions centrales de ce continent par un chemin de fer partant du littoral méditerranéen dans la direction du lac Tchad et vers le Niger, après achèvement préalable des lignes actuelles jusqu'à Amguid. »

Le journal le *Temps* a annoncé qu'un groupe des Chaamba du sud algérien, celui des Mouahdi, a une certaine tendance à se rapprocher des autorités françaises depuis que la création du corps des *méharistes* (chameliers militaires) d'El-Goléah a permis de les aborder.

Un télégramme adressé de Massaouah à Rome, le 19 août, a annoncé que les troupes anglo-égyptiennes remontaient le Nil, avec l'intention d'assiéger Berber. A Kassala régnait une vive inquiétude ; l'on cherchait à mettre en sûreté les femmes, les enfants et les biens.

Mrs French Sheldon, l'exploratrice anglaise du Kilimandjaro, a donné lecture à la British Association, réunie à Cardiff, de son mémoire sur son voyage.

Le Conseil fédéral suisse a été informé par la légation de l'empire d'Allemagne que les territoires de l'Afrique orientale placés sous son protectorat entreront dès le 1^{er} octobre dans l'arrangement international relatif à l'échange des mandats postaux.

D'après le *Berliner Tagblatt*, le gouvernement impérial allemand a pris en main l'administration des douanes de l'Afrique orientale allemande. Le monopole de la fourniture des porteurs a été accordé à l'Indou Sewa Hadji. Cette mesure, prise pour assurer la régularité de cet important service, a donné lieu à des plaintes de la part des négociants allemands, le prix des engagements ayant immédiatement haussé.

Le colonel Machado, ancien gouverneur de la province de Mozambique a été chargé de diriger les travaux du chemin de fer de la Pougoué.

La cour arbitrale nommée pour juger le différend anglo-portugais relatif au

chemin de fer de la baie de Delagoa s'est réunie au commencement d'août à Brunnen pour fixer la procédure à suivre. Elle est composée de trois arbitres : MM. Blaesl et Soldan, juges au tribunal fédéral, et Heusler, professeur à l'Université de Bâle. La procédure aura lieu par pièces écrites ; les parties auront la faculté de plaider devant la cour arbitrale.

On a reçu à Bordeaux une lettre du capitaine Trivier datée du 2 juillet. Dans son étude du littoral africain au point de vue commercial, il lui reste à visiter Port-Élisabeth, East-London, Natal, les ports portugais du Mozambique et Zanzibar. Il comptait être de retour en France au mois de septembre.

Depuis qu'Anvers est devenu un marché pour l'ivoire du Congo, son importance s'est accrue au point de balancer presque celle du marché de Liverpool. Les dernières ventes comprenaient 3000 défenses d'un poids total de 35 tonnes. L'ivoire de premier choix valant environ 3300 fr. les 100 kilogr., on peut se faire une idée de l'importance de ce commerce.

Un groupe important de capitalistes a demandé à l'État du Congo, pour le territoire situé au nord du grand fleuve, une concession dans le genre de celle qui a été récemment accordée à la Compagnie du Katanga.

M. Liotard, pharmacien de la marine, a été chargé par le gouvernement français d'une mission scientifique sur le haut Oubanghi.

M. Sollier, explorateur, compte s'embarquer en octobre prochain pour le Congo français avec une mission du gouvernement.

Les lettres de M. Mizon, qui attend à Lokodja la crue d'octobre pour pouvoir remonter le Bénoué, mentionnent des troubles sérieux dans la région de l'Adamaoua, ce qui pourrait expliquer les événements relatifs aux expéditions Morgen, Fourneau et Crampel.

Le capitaine Ménard, parti de Grand-Bassam pour suivre en sens inverse l'itinéraire du capitaine Binger, est arrivé à Bontoukou et se dirige vers Kong et Sikasso, capitale des États du roi Tiéba. Le commandant supérieur du Soudan a envoyé un officier à sa rencontre.

Le capitaine Monteil a dépassé la rivière Balafing, un des affluents de droite du haut Niger et se trouve actuellement dans le Mossi.

La mission anglo-française de délimitation des frontières de Gambie, composée du capitaine Pineau et de l'administrateur général Aubry Lecomte pour la France, et du capitaine Kenny pour l'Angleterre, est de retour à Bathurst, après avoir terminé ses travaux à la satisfaction des deux parties.

Le capitaine Brosselard-Faidherbe, a remis à M. Étienne, sous-secrétaire d'État des Colonies, un avant-projet de chemin de fer qu'il a étudié au cours de sa mission dans les Rivières du sud, et qui aurait pour but de relier les postes français du haut Niger à la côte par un tracé de 312 kilomètres, sur un terrain facile, à travers une contrée très riche et assez peuplée. Si ce projet aboutissait, ce serait par cette voie que se ferait le ravitaillement, si difficile et si coûteux actuellement, des postes du Niger.

M. Guillou, ancien élève de l'École des Hautes-Études commerciales, est chargé d'une mission dans l'Afrique occidentale, à l'effet d'étudier, au point de vue topographique et commercial, les régions comprises entre les Rivières du Sud et le Sénégal.

M. H. de La Martinière, chargé d'une mission archéologique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est revenu du Maroc où il a consacré six ans à des fouilles d'une grande importance dans les ruines des anciennes cités romaines de la Mauritanie tingitane. Il a terminé son séjour par deux voyages qui offrent un intérêt de premier ordre : l'un de Marakesch à Taroudant, capitale du Sous, en traversant l'Atlas par deux routes différentes; l'autre, au retour, de Fez à Lallah-Marnia, poste frontière de la province d'Oran.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

L'autorité judiciaire tunisienne vient de montrer, dans deux affaires qui touchent à la question de l'esclavage dans la régence de **Tunis**, qu'elle ne permettra pas d'infraction au décret de mai 1890. Il s'agissait, dans le premier cas, d'une plainte portée par une négresse contre son maître qui, l'ayant achetée en 1886, par les offices d'un intermédiaire, refusait, à ce qu'elle prétendait, de l'affranchir, malgré les prescriptions impératives du décret susmentionné. Bien que le détenteur, Mosbah-ben-Mohamed-Titi, eût encore un délai de dix-huit jours pour procéder à l'affranchissement, le tribunal de l'Ouzara ne voulut pas attendre que ce terme fût expiré; il a prononcé immédiatement une condamnation à 400 piastres d'amende, en se fondant sur ce considérant que, au cours de l'enquête, le maître n'avait pas manifesté l'intention de libérer l'esclave. Le tribunal n'a pas non plus admis que l'ancien maître et l'intermédiaire qui avait figuré à la vente pussent bénéficier de la non-rétroactivité du décret. Il les a condamnés l'un et l'autre à une amende de 200 piastres, espérant ainsi intimider ceux des habitants de l'Extrême-Sud qui pourraient être tentés de différer l'affranchissement des nègres à leur service.

La seconde affaire concernait un nommé Mohammed-ben-Belgacem, adjudicataire depuis plus d'une année du fermage des Mahsoulats dans le nord de la Régence. Une femme qu'il avait laissée comme esclave au Nefzaoua, son ancienne résidence, étant venue demander protection à l'autorité militaire locale, le général Leclercq ordonna une enquête, tandis que l'on procédait à l'arrestation du prévenu. Il fut établi dans l'enquête que Mohammed-ben-Belgacem, fixé dans un lieu éloigné de son ancienne résidence et absorbé par le soin des affaires dont il était